

# n°24

Contact : Villarbernon  
73140 St Michel de Maurienne  
vamaurienne@yahoo.fr  
site : [vamaurienne.ovh](http://vamaurienne.ovh)

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi **3 juin 2022**

**ST JEAN de Mne 19h30**

Salle J.L. Barrault (sous le théâtre)

# ACTU

Vivre et Agir en Maurienne

## ÉDITO

Rien n'est aussi vital pour l'humain que l'air qu'il respire. En retenant son souffle, on tient une minute, un peu plus peut-être. Puis, il faut inspirer à nouveau. À chaque inspiration, de l'oxygène, mais aussi des polluants présents dans l'air, pénètrent nos poumons.

Rien n'est aussi vital pour l'humain que l'eau qu'il boit. En retenant sa soif, on tient quelques jours, un peu plus peut-être. Puis, il faut se désaltérer à nouveau. À chaque gorgée, de l'eau mais aussi des polluants présents dans le liquide, pénètrent nos veines.

Rien n'est aussi vital pour l'humain que la terre qu'il cultive. En retournant son sol, on tient toute une année, un peu plus peut-être. Puis, il faut planter à nouveau. À chaque récolte, des aliments, mais aussi des polluants présents dans les sols, pénètrent notre corps.

Quand notre manière de vivre cessera-t-elle de gaspiller, polluer et détruire ces précieuses ressources et richesses, issues de milliards d'années d'évolution ?

Air, eau et terre sont les liens et les biens indispensables à toute vie. Ce sont ces biens communs que Vivre et Agir en Maurienne tente de défendre aux côtés d'autres associations. Gratuitement, nous sommes des armes pacifiques qui empêchent de gâcher les forêts de vie de nos vallées.

Nous utilisons tous les moyens que la société permet pour contrecarrer des projets destructeurs comme les microcentrales hydroélectriques, les extensions de stations de ski, le doublement de tunnels routiers, le creusement d'un 2<sup>e</sup> Lyon Turin... Depuis plus de 40 ans, nous intentons de nombreuses procédures judiciaires, nous écrivons des courriers aux décideurs, nous rencontrons des représentants de collectivités territoriales, nous diffusons de l'information lors de réunions publiques, nous manifestons pour bâtir un autre monde plus sobre.

### ASSOCIATIONS AMIES



## ADHÉSION 2022

Envoyer à : Jean Luc Guarin - 85 rue Ste Anne - 73500 MODANE

Chèque à l'ordre de Vivre et Agir en Maurienne

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ...../...../...../...../.....

Courriel : .....@.....

Adhésion individuelle : 10 €

Adhésion familiale : 15 € pour ..... membres (nombre de personnes)

Autre somme ou don : ... €

(66% DE VOS COTISATIONS DÉDUCTIBLES DE VOTRE REVENU IMPOSABLE)

# SAUVONS LA MAURIENNE

- La vallée de la Maurienne est menacée par **7 grands projets d'aménagement, dont 7 désastreux** (extensions massives de domaines skiables, liaisons pharaoniques entre domaines skiables, énorme projet de Club Méd).
- Cette vallée cumule **des paysages à couper le souffle et une biodiversité inégalable**.
- Elle a su jusqu'alors développer **une activité de ski alpin significative sans être sacrifiée sur l'autel du tourisme de masse** alors que chez sa cousine, la vallée de la Tarentaise, 70% de la surface de son versant nord est aménagée en domaines skiables.

Ces projets sont planifiés dans un contexte de **réchauffement climatique**, qui progresse au galop et qui **condamne les stations de ski à brève échéance (10 ans)**.



## Les projets d'extensions de domaines skiables :

- Liaison Valfréjus – Valmeinier (dite La Croix du Sud) : le plus gros projet avec une liaison dite « par le haut » dégradant très fortement les **paysages**, les **espaces naturels**, les **corridors biologiques** et impactant la **faune alpine fragile**.
- Val Cenis : retour de l'aménagement d'une **zone ultrasensible** avec une diversité biologique extraordinaire. 4 remontées mécaniques et des pistes ayant un **impact paysager et naturaliste maximal**.
- Liaison Albiez – Les Karellis : 3 télésièges et des pistes avec des travaux très importants dégradant les **paysages**, détruisant les **zones humides** et impactant la **faune alpine**.
- Valloire : 2 télésièges et des pistes dégradant des **paysages exceptionnels en bordure du site classé du Mont Thabor**.
- Aussois : 4 remontées mécaniques et des pistes de ski en bordure de la zone coeur du **Parc National de la Vanoise** avec un risque de bascule des skieurs dans le Parc. L'**impact paysager** est énorme avec le GR5 affecté. S'ajoutent des destructions prévisibles sur la **faune**, la **flore** et les **zones**

## humides.

- Saint François Longchamp : 3 télésièges et des pistes de ski alpin dégradant les **paysages** et détruisant de nombreuses **zones humides**.

## Le projet de Club Méd à Valloire :

- **17 hectares bétonnés** en bordure de hameau sur la **route mythique du col du Galibier**.
  - Une **clientèle visée en provenance de l'autre bout de la planète** (Chine, Russie) générant des milliers de kilomètres en avion et des tonnes de CO2 dans l'atmosphère.
  - Un modèle d'approvisionnement où « **rien n'est local** ».
- Tous nos **appels à la raison lancés aux élus et aux pouvoirs publics sont restés sans réponse**. N'ayant d'autre choix pour stopper ces projets destructeurs, nous avons dû engager des **recours en justice onéreux qu'il nous a fallu financer**.

## POUVOIR 2022

Envoyer à : Micheline Guarin - 85 rue Ste Anne - 73500 MODANE

Je soussigné(e) :

Nom : .....

Prénom : .....

Membre de Vivre et Agir en Maurienne, donne tout pouvoir à

Nom : ..... Prénom : .....

pour l'Assemblée générale du 3 juin 2022.

Signature :

Vivre et Agir en Maurienne



Pour les extensions de station descente et arrêt obligatoires !

# VICTOIRES POUR LA MAURIENNE

Grâce à nos nombreux et généreux donateurs et donatrices, France Nature Environnement et VAM ont pu engager les actions en justice nécessaires pour stopper ces projets destructeurs. Nous avons pu nous entourer de 2 avocates spécialisées en droit de l'urbanisme, qui viennent à l'appui de notre juriste et de notre équipe de bénévoles. Et nous avons pu remporter **4 premières victoires capitales** :

- Le 12 novembre 2020 : suspension des travaux d'aménagement de la piste de ski et de remplacement du télésiège de la Fournache sur le domaine d'Aussois, sur de nouveaux tracés en bordure du GR5 aux portes du Parc National de la Vanoise.
- Le 24 novembre 2020 : annulation de l'autorisation préfectorale du projet d'urbanisation (2000 lits) au Vallonet à Bonneval sur Arc, en site vierge en regard du hameau classé de l'Ecot et en bordure du Parc National de la Vanoise.
- Le 9 avril 2021 : suspension complète (Valcenis, Valmeinier, Croix du sud, Liaison Albiez-Karellis) ou partielle (Aussois) de 5 unités touristiques nouvelles (extensions de domaines skiables) du SCOT du Pays de Maurienne, **une première à l'échelle nationale et une victoire historique !**
- Le 23 juillet 2021 : suspension du projet de remplacement du télésiège des Chaudannes à Montricher-Albanne (Les Karellis). Le permis de construire pour ce télésiège prévoit une nouvelle gare d'arrivée sur la crête et l'arasement de la tête des Chaudannes. C'est la première étape de la liaison Albiez-Les Karellis, en dépit de l'avis défavorable du commissaire enquêteur.

**Après avoir fait suspendre ces projets avec nos recours en référé suspension, il faut désormais gagner les recours sur le fond pour que les projets soient définitivement abandonnés.** Il s'agit du télésiège de la Fournache et des travaux de pistes connexes, du Plan Local d'Urbanisme d'Aussois qui prévoit les extensions de domaine skiable, du Plan Local d'Urbanisme de Bonneval sur Arc qui prévoit l'UTN du Vallonet, du remplacement du télésiège des Chaudannes à Montricher-Albanne qui prévoit l'arasement de la pointe des Chaudannes et bien sûr le recours au fond contre le SCOT du Pays de Maurienne qui englobe l'ensemble.

**En plus de ces procédures déjà en cours, nous attendons la révision de plusieurs Plans Locaux d'Urbanisme :**

- à **Montricher-Albanne**, dont l'enjeu est la liaison avec Albiez-Montrond avec ses télésièges et pistes qui dégraderaient les paysages, détruiraient des zones humides et impacteraient la faune alpine.
- à **Valloire**, avec le projet de Club Méd et ses 17 hectares de béton en bordure de hameau sur la route mythique du col du Galibier.
- à **Albiez-Montrond**, avec les travaux de terrassement de piste (La Nouvelle) impactant alpage et zones humides.



Les élus ont choisi la stratégie de « mise devant le fait accompli » en avançant leurs projets malgré le recours contre le SCOT et de « grignotage » de la Maurienne projet par projet afin de nous épuiser financièrement. Face à cette stratégie, nous avons dû multiplier les recours pour bloquer les projets un à un.

Nous avons engrangé d'**indéniables succès** mais nous sommes au milieu du gué dans ce **combat inédit lancé à l'échelle de toute une vallée** pour la soustraire à la voracité des aménageurs et des promoteurs immobiliers. **Ce combat mené en Maurienne est regardé dans toutes les Alpes et au-delà.** Nous avons le devoir de le gagner car nous croyons à un autre avenir qu'un champ de ruines, de câbles et de béton pour nos montagnes.

La victoire ne sera certaine qu'à l'issue du combat qui sera long mais que nous mènerons de toutes nos forces et sur tous les fronts, si vous continuez de nous donner les moyens de le faire !

## MICROCENTRALE ET MÉGA-MENSONGES

C'est un joli torrent nommé Vigny, 200 seuils en pierres de taille pour juguler ses crues, une forêt gérée par l'ONF et un sentier sympa. C'est sur ce lieu de toute beauté qu'un ex-cadre de l'ONF a jeté son dévolu afin de capter l'eau pour le business qu'il projette avec un industriel.

Il décrète l'endroit sans intérêt, sans poisson de race locale, et affirme que des ruisseaux adjacents viendraient grossir le faible débit réservé. Il oublie de mentionner qu'un canal de dérivation y prélève de l'eau, rejoint le village de la Traversaz et permet l'arrosage de tous les hameaux à

l'aval jusqu'au chef lieu de St Michel de Maurienne.

Malgré l'opposition unanime de la population, de la municipalité, de la société de pêche, de l'Association Foncière Pastorale, de VAM et les soupçons de conflit d'intérêt, le commissaire enquêteur donne l'avis favorable et le préfet signe les autorisations, lesquelles seront modifiées à 3 reprises tellement le dossier est mal ficelé.

Dans les faits, un constat d'huissier confirme l'absence d'apports latéraux, un rapport de l'INRA atteste de la présence de truites de race locale et souligne l'intérêt de conservation de la faune piscicole du Vigny. Preuves à l'appui, il est démontré que le projet a été initié alors que son promoteur était encore en poste à l'ONF.

Qu'importe, le tribunal administratif déboute à la fois la Commune, VAM et les habitants de Villarbernon, confirmant la validité d'autorisations fondées sur des mensonges.

Ni VAM, ni les habitants des hameaux soutenus par la Mairie ne baissent les bras car les propriétaires privés s'opposent au passage des engins pour les accès et qu'une cour d'appel peut défaire ce qui a été jugé en



Torrent du Vigny à St Michel de Maurienne

Lors d'une enquête publique qui s'est tenue en 2021 en Mairie de St Martin la Porte et de Montricher Albanne, l'entreprise de cimenterie Vicat montrait le souhait de reprendre l'activité de la **carrière dite « Calypso »** en face du village de **St Martin la Porte** près de St Michel de Maurienne. À la fin de l'enquête, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable à la réouverture de la carrière de Calypso sans tenir compte des très nombreuses observations défavorables.

Pour s'opposer à ce projet dévastateur, le samedi 16 octobre 2021, environ **200 personnes**, regroupant les habitants de St Martin La Porte, des communes alentours, des membres de VAM se sont mobilisées. Tous ont **défilé dans les rues de St Jean de Maurienne**, avec un sit-in devant la Sous Préfecture et une prise de parole du Maire de St Martin la Porte et d'un représentant du collectif contre la carrière.

En début d'année 2022, le Préfet de la Savoie a convoqué toutes les parties concernées pour leur présenter le **projet d'arrêté préfectoral** avec les estimations importantes de volumes extraits de calcaire pouvant aller **jusqu'à 800 000 T/an**, en cas de chantiers exceptionnels, sans préciser lesquels. Cet arrêté n'a pas été publié dans la foulée car il était nécessaire de mettre en adéquation le PLU de Montricher Albanne et le projet d'extension de Vicat. France Nature Environnement et VAM se sont officiellement positionnées contre le projet d'extension de la carrière.

**Autre lueur d'espoir** : la commune de **St Julien Molin Molette** dans la Loire a connu le même problème environnemental. Elle a déposé un recours contre l'arrêté préfectoral autorisant l'extension d'une carrière. Le Juge a finalement cassé cet arrêté en s'appuyant sur le fait que cet agrandissement allait détruire l'habitat d'une quarantaine d'espèces protégées, qu'il n'y avait pas de besoins prioritaires de matériaux, et qu'enfin ce projet allait augmenter de manière importante le trafic poids lourds. Espérons que ce jugement fera jurisprudence, car ce sont exactement les mêmes arguments que nous développons, depuis le début, contre la réouverture de la carrière de Calypso.

## FAIRE BARRIÈRE AUX CARRIÈRES

## NAISSANCE : VIVRE À ARGENTINE

Après nous être mobilisés contre la multiplication des pylônes antennes relais dans notre village avec le collectif « Stop Aux Antennes Relais », nous avons souhaité renforcer notre implication à travers la création d'une association. Ainsi, le 19 novembre 2021, une trentaine de membres du collectif se sont réunis afin de créer **Vivre à Argentine**.

À ce jour notre association compte une trentaine d'adhérents autour d'un bureau composé de 7 membres.

Notre objectif est d'être acteur dans les projets ou les aménagements pouvant avoir des conséquences sur l'environnement, les paysages et la qualité de vie de la commune. Pour cela notre association s'engage à rechercher et diffuser auprès des habitants les informations relatives aux projets ou aménagement concernant Argentine, à participer aux débats publics à tous les échelons et à agir pour peser sur les choix.

Ainsi, nous sommes attentifs aux projets qui visent à détruire des zones agricoles sur notre commune comme les parcs photovoltaïques qui sont à l'étude actuellement et qui risquent de dégrader une zone humide, ou encore à la qualité de l'air avec l'augmentation du trafic des poids lourds sur l'A43 suite aux fermetures pour travaux du tunnel du Mont-Blanc pour les dix prochaines années.

Contact : « [vivre.argentine@laposte.net](mailto:vivre.argentine@laposte.net) »

Dans les Alpes, il est indispensable de **réduire dès maintenant le trafic routier de marchandises et d'améliorer la qualité des dessertes ferroviaires du quotidien pour les voyageurs.**

Pourtant depuis 2012, ce sont plus de 200 millions d'euros qui ont été versés par l'Etat (FDPITMA) sous forme de subventions pour financer une nouvelle voie de circulation routière au tunnel du Fréjus, présentée initialement comme une galerie de sécurité exclusivement réservée aux véhicules incendie ou d'évacuation.

Comme Ministre chargée des Transports puis de la Transition Écologique, la nouvelle Première Ministre É. Borne a couvert cette situation en affirmant que l'État jouait son rôle d'actionnaire. Dans les faits, l'État a utilisé les bénéfices de la pollution routière de la vallée de l'Arve pour financer une nouvelle infrastructure routière au tunnel du Fréjus et par conséquent la pollution de la vallée de la Maurienne.

L'argent nécessaire au réseau ferré régional et notamment les doubléments des voies ferrées entre Aix-les-Bains et Annecy ou encore Chambéry et Saint André le Gaz qui permettraient de réduire de façon massive le trafic routier des voitures est utilisé pour un projet Lyon-Turin inutile dont il est démontré qu'il ne repose que sur des prévisions fantaisistes et qu'il contribue à polluer la vallée de la Maurienne en émettant plus de gaz à effet de serre qu'il n'en fera économiser à terme.



En 2018, le Conseil d'Orientation des Infrastructures a remis un rapport unanime concluant à l'absence d'intérêt socio-économique de ce projet et à la nécessité d'utiliser la voie ferrée existante entre la France et l'Italie au prix de quelques centaines de millions pour financer les équipements, une plateforme de chargement et des services inter-modaux pour les marchandises.

La prise en compte de ces propositions aurait permis d'anticiper les conséquences de la fermeture prochaine du tunnel du Mont-Blanc pour travaux et d'éviter le transfert des camions vers la vallée de la Maurienne avec les détériorations environnementales et de santé publique qui en résultent. Il est urgent de mettre en place ces services de report modal.

**Nous restons opposés au projet Lyon-Turin** comme l'ont été depuis l'origine toutes les administrations centrales qui ont conclu au rejet de ce projet.

# AIR EAU TERRE DES BIENS COMMUNS

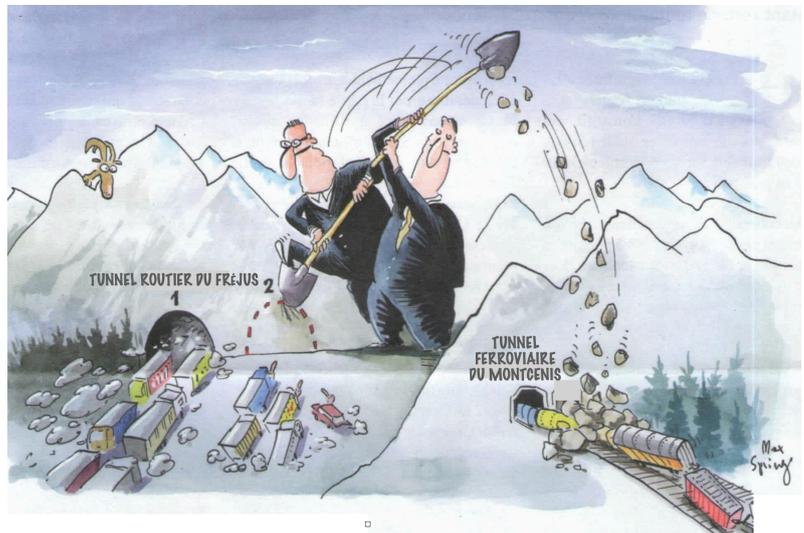
L'urgence n'est pas de lancer des travaux pour une deuxième ligne ferroviaire Lyon-Turin. **La ligne existe déjà ! Il faut utiliser immédiatement les infrastructures existantes pour reporter les marchandises de la route vers le rail** pour revenir à une utilisation telle qu'elle a existé jusqu'en 2000 et qui est conforme à la décision de Mme Borne du 18 avril 2019 et aux **conclusions**

**du Conseil d'Orientation des Infrastructures.** L'urgence est de mobiliser les **moyens de tractions** et de lancer un plan de **formation de conducteurs fret** pour répondre à la demande des transporteurs routiers. L'urgence pour les habitants de la région c'est de doubler les voies uniques pour tripler le nombre de trains permettant ainsi de voyager avec une régularité accrue et une fréquence supérieure.

Nous constatons que la **condamnation de l'État** à une astreinte de 10 millions d'euros pour son **inaction en matière d'amélioration de la qualité de l'air** n'a pas eu d'effet sur la politique environnementale du précédent gouvernement. Dans les Alpes, la situation est pire puisque les bénéfices tirés des sur-péages routiers aux tunnels du Mont-Blanc et du Fréjus sont utilisés pour renforcer le mode des tunnels routiers. Or, la France s'est engagée auprès de l'Europe à utiliser ces bénéfices pour le transfert des marchandises de la route vers le rail. **Depuis 20 ans tous les gouvernements qui se sont succédés n'ont eu de cesse de déclarer leur attachement au transport ferroviaire des marchandises mais dans les faits nous assistons à un déclin permanent du fret ferroviaire.**

Il est de la responsabilité du prochain gouvernement d'impulser une politique de rupture avec les pratiques passées et de rupture avec la trajectoire climatique actuelle.

La ligne ferroviaire existante entre la France et l'Italie est utilisée à moins de 20 % de ses capacités. Elle permet à très court terme de **diminuer la pollution des vallées alpines et de réduire les émissions de gaz à effet de serre** en transférant sur une plateforme à Ambronay dans l'Ain les marchandises d'au moins 700.000 poids lourds par an.



Les choix de **dévaster les terres agricoles**, alors que la France n'est plus autosuffisante pour son alimentation, de **doubler par un deuxième tube de circulation le tunnel routier du Fréjus**, de **mettre en péril les nappes phréatiques, les captages d'eau potable** en construisant un projet Lyon-Turin à plusieurs dizaines de milliards d'euros sur la base de prévisions fausses sont irresponsables. Le gouvernement se doit d'**orienter les financements vers les besoins des habitants** de la Région, pour une **amélioration de la qualité de l'air** dans les plus brefs délais. Tout cela, en réduisant considérablement la dépense publique.

Les bénéfices tirés des péages routiers dans les deux tunnels alpins doivent être utilisés pour l'intermodalité, les milliards nécessaires au Lyon-Turin sont bien supérieurs aux besoins financiers pour les **doublements des voies ferrées, l'achat de matériels roulants**, le financement des services de **report modal**, la circulation régulière de **trains du quotidien**, ou encore la **formation** des conducteurs de fret.

Nous demandons donc au gouvernement d'agir immédiatement en ouvrant le chantier du report modal avec les organisations professionnelles de transporteurs routiers, en stoppant le projet du Lyon Turin, en annulant la décision de Frédéric Cuvillier d'ouverture à la circulation de la galerie de sécurité du tunnel du Fréjus en violation non seulement de la Déclaration d'utilité publique, mais également du jugement du Tribunal administratif de Grenoble.

**Ainsi, nous gagnerons le respect des générations futures en agissant dans le sens des recommandations du GIEC.**